

tant du point de vue de la demande que de celui de l'offre.

D'abord, la demande de nouvelles maisons a été appuyée par la formation de nouvelles familles, le chiffre de ces dernières se maintenant à un niveau élevé. Non seulement le nombre des familles s'est sensiblement accru en 1952, mais les familles avaient plus d'argent à consacrer à l'achat d'une maison. Nos institutions de prêts se sont tournés davantage en 1952, et c'est heureux, vers les prêts hypothécaires intéressant la construction de maisons d'habitation en général, et singulièrement les prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

En 1952, les institutions de prêts ont consenti des prêts à l'habitation à l'égard de 46,000 nouveaux logements; ce chiffre représente une augmentation de 19 p. 100 sur 1951. Les prêts conjoints consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation portaient sur 27,488 logements en 1952, ce qui représente une augmentation de 39 p. 100 par rapport à 1951. Sans cet accroissement des prêts hypothécaires, on n'aurait pu satisfaire dans une aussi large mesure à la demande accrue par suite de la formation de nouvelles familles et de la hausse du revenu réel. La forte demande enregistrée en 1952 a été accompagnée de conditions favorables au chapitre de l'approvisionnement. Exception faite d'une pénurie de ciment en certains endroits et de la rareté de quelques articles d'importance secondaire dans le secteur de l'acier, on a pu se procurer facilement les matériaux de construction là où on en avait besoin et au moment où on en avait besoin. Même pour ce qui est de l'acier et du ciment, la situation s'est améliorée à la fin de l'année. L'abondance des matériaux de construction s'est traduite, non seulement par la régularité des livraisons à pied d'œuvre, mais par la stabilité des prix.

En 1952, le prix des matériaux entrant dans la construction d'une maison est resté à peu près le même qu'en 1951. D'autre part, il n'y a pas eu, en 1952, de pénurie sérieuse de main-d'œuvre pour les entreprises de construction de maisons déjà engagées, bien qu'on ait constaté une hausse dans d'autres secteurs de la construction. Cependant, les salaires, dans le domaine du bâtiment, ont augmenté de quelque 9 p. 100 au cours de l'année.

Le coût du matériel et de la main-d'œuvre réunis, dans le domaine de la construction, était d'environ 3 p. 100 plus élevé qu'en 1951; le prix des nouvelles maisons a augmenté encore moins. C'est l'augmentation la plus insignifiante des frais de construction qui se soit produite d'une année à l'autre depuis la guerre. Voilà donc la situation pour

l'année écoulée. Mais qu'en est-il du programme cumulatif des dernières sept années, du début de 1946 au 31 décembre 1952? Au cours de cette période, les mises en chantier de nouvelles maisons (à l'exclusion des transformations d'édifices existants) furent au nombre de 570,000.

Je voudrais maintenant résumer l'œuvre accomplie par le gouvernement fédéral dans le domaine de la construction de logements au cours de la même période et dire dans quelle mesure l'appui de la loi nationale sur l'habitation a aiguillonné la construction d'une quantité si considérable de nouveaux logements. Au cours de la période en question, 141,294 unités de logement ont bénéficié d'un secours financier, conformément aux dispositions sur les prêts conjoints prévus à la loi nationale sur l'habitation. 30,000 unités furent érigées par ailleurs et directement financées par le Gouvernement. Ce chiffre comprend 28,000 unités construites en vertu du programme de logements à louer aux anciens combattants, plus de 1,760 unités soumises aux dispositions de l'article 35 (habitations publiques) de la loi nationale sur l'habitation. En outre, le programme d'assurance-loyer a permis de construire environ 18,000 unités.

La Société centrale d'hypothèques et de logement, sur les fonds votés par le Parlement, a érigé, pour le compte des trois armes, environ 12,000 logements permanents pour les ménages militaires. Par ailleurs, un nombre modeste d'unités ont été construites pour les autres ministères, y compris le ministère de la Production de défense. Le gouvernement fédéral a également facilité la construction de maisons en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, de la loi du prêt agricole canadien et de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Toutes ces initiatives (on notera que les prêts conjoints en forment l'élément le plus important, et de beaucoup) ont eu pour résultat net de faire bénéficier de l'aide ou de l'encouragement fédéral, sous une forme ou sous une autre, environ deux maisons sur cinq, pour ce qui est des maisons permanentes élevées au Canada depuis la guerre. Et ce pointage ne tient pas compte des 11,000 logements temporaires construits sous l'empire des règlements régissant le logement d'urgence.

Je signalerai qu'en plus de procéder directement à la construction de ces habitations, ainsi que je l'ai mentionné, on y a participé en complétant l'activité des organismes qui s'occupent normalement de la construction de maisons. Nous avons soutenu les constructeurs en fournissant des garanties, et les institutions de prêt en participant conjointement